

TARIFICATION SOCIALE

A LA CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

Depuis janvier 2025, une tarification sociale a été mise en place à la cantine scolaire.



DE QUOI S'AGIT-IL ?

La tarification sociale à la cantine consiste à proposer des tarifs différents aux familles, en fonction de leurs revenus. Ce dispositif permet aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum. Le prix du repas facturé est calculé en fonction du quotient familial.

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

Afin d'en bénéficier, une attestation de quotient familial (à demander auprès de la CAF ou de la MSA) sera demandée aux familles une fois par an. Elle sera valable du 1^{er} septembre au 31 août.

A défaut de transmission, la collectivité appliquera le tarif plafond (QF>1201). Les familles devront fournir l'attestation du quotient familial avant le 25 septembre 2026 pour cette année scolaire.

TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

La tarification sociale, à trois tranches selon le quotient familial, est la suivante à partir du 1^{er} septembre 2026 :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF REPAS ENFANT
De 0 à 1 000	1 €
De 1 001 à 1 200	2,60 €
A partir de 1 201	3,10 €